



EDITO

MAI 2011

L'IMPOT ENFIN AU COEUR DU DEBAT !

« REHABILITER L'IMPOT » titre en première page le Monde diplomatique de MARS 2011. Le mensuel offre une tribune à un responsable confédéral de la CGT afin que celui ci développe ses positions sur le sujet dans le cadre d'un vaste débat sur la fiscalité.

ENFIN la réforme fiscale revient à l'ordre du jour ! Alors que les déficits publics s'accumulent, que le moins disant fiscal se poursuit, que M Sarkozy vide l'impôt sur la fortune de sa substance (300 000 exonérations supplémentaires) il est plus qu'urgent que la question soit abordée sans détour.

En tant que syndicat CGT des Finances Publiques nous n'avons eu de cesse de dénoncer la réduction constante des prélèvements sur le capital et les revenus financiers et les cadeaux fiscaux aux plus fortunés (en 5 ans ceux ci sont passés de 50 à 73 Milliards d'euros).

En bon comptable, le gouvernement, tout en aggravant le déficit public se devait d'en financer une partie. Il choisit deux solutions :

- continuer de saigner le malheureux et les classes moyennes (TVA et TIPP constituent les outils adéquats)
- réduire les dépenses

Ce fut la mise en place des politiques de réduction des dépenses publiques (RGPP et non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) qui ont abouti à une casse systématique des services publics, alors que ceux ci ont servi d'amortisseur à la crise financière dans l'hexagone !

APRES LE DEGRAISSAGE DU MAMMOUTH, ON TAILLE DANS LA VIANDE !

Santé, Justice, Éducation, Finances tout doit être dépecé !

A la DGFIP, administration exemplaire dans ce domaine, les milliers de suppressions d'emplois (2700 en 2011 et 2565 en 2010), les postes non pourvus notamment concernant la catégorie C (438 dont 28 dans notre direction filière fiscale) impactent fortement les missions, les mutations et les conditions de travail (voir article sur le stress au travail à la DRFIP).

Mais cela est encore insuffisant ! Les budgets prévisionnels 2011 sont eux aussi taillés en pièces ! Dans le département le budget, selon le Directeur, se fera sous gestion contrainte ! Économie forcée sur les crédits d'auxiliaire, les frais de déplacements, etc ...

Ces recettes ne sont plus acceptables, l'augmentation des prélèvements pour les plus riches devient inéluctable !

Les revenus financiers, les revenus du patrimoine doivent subir les mêmes prélèvements que les salaires dans un Impôt sur le Revenu revu à la hausse pour les tranches supérieures d'imposition.

L'impôt sur les Sociétés doit être également repensé (modulation du taux rehaussé en fonction du développement de l'emploi et des salaires) et les plus-values taxées.

LE DEBAT DOIT S'OUVRIER, LA CGT Y VEILLERA !



Salaire
Carrefour
Conditions de vie au
travail
Duerp
Humeur -Humour
A lire
Brèves

CADRE C : AU 1^{ER} JANVIER, DANS LE DEPARTEMENT LE DEFICIT EST DE 28,3 AGENTS !

COMPARAISONS FRANCE/ALLEMAGNE

ON NOUS FAIT LE "COUP" DU TRAVAIL

Pour justifier l'austérité salariale, les remises en cause de la durée légale du travail, patronat et gouvernement français tendent le piège du « coût du travail » et nous servent à l'envi des pseudo comparaisons avec l'Allemagne. mais quelle est donc la réalité ?

Le niveau du «coût du travail» (salaire brut plus cotisations sociales dites patronales) est plus élevé en Allemagne de 12 %. en 2008, il est, par salarié travaillant à temps plein dans les secteurs privés concurrentiels (industrie et services), de 52 458 € en Allemagne contre 46 711 € en France.

Le niveau du salaire annuel brut est 34 % supérieur en Allemagne (43 942 € contre 32 826 €).

Le revenu net après impôt est aussi supérieur de 6 % avec 25 167 € en Allemagne contre 23 694 € en France.

D'après l'OCDE, le produit intérieur brut (PIB) par heure travaillée, qui est une mesure de la productivité apparente du travail, est plus élevé

en France qu'en Allemagne. sur une base 100 pour les Etats-Unis, la France se situe à 96,2 et l'Allemagne à 91,4.

D'après EUROSTAT, la durée moyenne de travail est plus longue en France de 160 h par an avec 1 309 h en Allemagne contre 1 469 h en France.

Le «coût horaire» du travail en France est de 23,6 € contre 24,6 € en Allemagne. La France se situe au 8e rang des 27 pays membres de l'union européenne et en deçà de la moyenne des 27 pays.

L'OCDE confirme que la durée hebdomadaire du travail a augmenté en France entre 2000 et 2008 alors qu'elle a diminué en Allemagne.

Contrairement à ce qu'affirment le patronat et le gouvernement, l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques) note que dans la période suivant la mise en place des 35 h, l'évolution de la compétitivité a été bien plus favorable en France que chez la plupart de ses voisins européens.

C'est le « coût » du capital qui handicape notre économie !

CARREFOUR

OU LE POT DE TERRE L'EMPORTE SUR LE POT DE FER

Il est des nouvelles réjouissantes. Ainsi le groupe Carrefour a-t-il perdu en février face à ses salariés et à leur syndicat CGT (et également CFDT) à la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation.

Eh oui pour contester des amendes mises à sa charge du fait du non-respect du salaire⁽¹⁾ minimum Carrefour n'a pas hésité à en faire une question de principe et à utiliser toutes les possibilités judiciaires.

Nouvelle réjouissante car il arrive que la Justice ne soit pas toujours du côté du plus fort. On devine pourtant le bataillon d'avocats et d'experts dont l'entreprise a dû s'entourer. Sans compter les pressions politiques ou « amicales » de tous ordres. Face à ce rouleau compresseur les salariés ont su allier lutte revendicative et action judiciaire avec les avocats travaillant pour la CGT. Tous les dossiers sur le même sujet qui vont être traités aux Prud'hommes ces prochains jours devraient donc donner satisfaction aux salariés.

Ce dossier confirme un fait : entamer une action juridique sans lutte et sans pression médiatique est généralement voué à l'échec. Inversement mener l'action sans utiliser la voie judiciaire prive les salariés d'une chance de gagner. **C'est aussi une preuve pour qui en douterait que le syndicalisme est un outil bien utile pour les salariés. A eux maintenant de le développer.**

⁽¹⁾ Au fait quel est le fond de l'affaire ? Au bout de 6 heures de travail les salariés de Carrefour ont droit à une pause payée. Carrefour considère que c'est du temps de travail et donc que cette rémunération fait partie du salaire de base. Donc les salariés gagnent le SMIC.

En face les salariés estiment que ce temps de pause est du temps où ils « peuvent vaquer à leurs occupations ». La rémunération ne fait donc pas partie du salaire de base. Donc celui-ci est inférieur au SMIC.

C'est ce que l'Inspection du Travail avait constaté en dressant PV. C'est ce que la Justice a finalement entériné au terme d'une longue procédure.

Les salariés vont donc toucher la différence. Les rappels de salaire ne seront pas énormes, les dommages et intérêts non plus mais immense est le gain moral. Et faire plier un des rois de la grande distribution est riche d'encouragements.

CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL DANS LE RHONE : PAROLES D'AGENTS

La section CGT du RHONE a réalisé en 2009 une enquête sur le thème du stress au travail. Plus de 300 agents du département ont répondu. La situation actuelle n'a en rien évolué depuis cette date, malgré les opérations limitées de la Direction Générale plus marquées par la communication que par la volonté de s'attaquer aux racines du mal.

Il nous a semblé important de publier ici les propos de nos collègues les plus représentatifs de l'état d'esprit dans lequel se trouve la majorité des agents.

LAISSONS LEUR LA PAROLE :

« Je ne vais plus au travail que par obligation »
« suite à la polyvalence, j'ai le sentiment de mal faire mon travail »
« les statistiques font perdre le sens de la finalité de mon travail »
« les tâches sont sans arrêt interrompues »
« j'ai perdu mes qualifications »
« oui je prends des médicaments contre le stress, mais je n'en parle à personne »

« a quoi on sert au fond »

« oui ma vie familiale se ressent de cette situation, je pleure souvent en rentrant »

« je ne dis pas ce que je fais comme travail à l'extérieur car on est perçu comme injuste »

« je ne suis pas encore déprimé, mais fataliste et résigné et c'est pire »



Les raisons de cette situation sont connues de tous :

- *Suppressions d'emploi et accroissement de la charge de travail.*
- *Management basé sur l'individualisation (rémunération au mérite, entretien, culpabilisation, ...)*
- *La gestion par statistiques et les indicateurs.*
- *Polyvalence accrue.*

La rigueur budgétaire prévaut sur l'accomplissement des missions, mais aussi sur la santé des personnels. Les Directions Locales doivent aussi percevoir l'urgence de la situation et ne pas attendre que le syndrome FRANCE TELECOM se généralise.

AVEC VOS SYNDICATS ET LA CGT REAGISSEZ !

DUERP – mise à jour ...

Le premier Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de la DRFIP a été présenté en CHS le 25 février 2011. Il concrétise le premier cycle d'échange avec l'ensemble des agents. C'est le résultat d'une laborieuse démarche qui a commencé dans le département en 2009. Il s'inscrit dans une démarche nationale.

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 a posé le principe de la transcription, dans un document unique, des résultats de l'analyse préventive, et exhaustive, des risques professionnels encourus par les travailleurs, analyse menée dans le cadre du travail réel (et non pas le cadre théorique du « travail prescrit »), par unité de travail, et de sa remise à jour au moins annuelle, en vue d'établir le programme de prévention. Le CHSM indique qu'il est nécessaire d'ancrer de façon pérenne cette démarche de prévention avec comme ambition d'aboutir à une véritable culture de la prévention. Il est indispensable d'agir sur trois axes : des actions de prévention des risques professionnels ; des actions d'information ; des actions de formation. **La CGTa dénonce la méthode de rédaction retenue par la Direction qui réduit la description des risques à des formules génériques pré-rédigées ! L'analyse des risques ne peut pas se faire valablement sans une description précise des situations, en associant tous les agents. La CGT a toujours affirmé que la réussite de la démarche dépendra essentiellement de la formation et de l'information.** Le nouveau cycle de consultation des agents débute alors que les premières mesures de prévention ne sont pas encore effectives. Mais Il faut utiliser cet espace d'échange pour affiner les premiers constats.

Le Directeur a entendu les demandes des OS sur la méthode et a adressé une note à tous les chefs de service. Et déjà les nombreux couacs dans les réunions : absence d'information sur la démarche, malgré la documentation nationale détaillée et accessible, convocation d'une partie seulement des agents, etc ...

La préparation des réunions entre l'ACMO et les chefs de services semble être largement insuffisante !

Langue de bois ou incompétence ? A vous de juger !

HUMEUR – HUMOUR

V'là t'y pas qu'il'autre jour, j'apprends qu'les chefs de service reçoivent nos fiches de paie en paquet et certains d'entre eux les dispatchent comme les bulletins de notes dans la classe, le document tel quel, brut de décoffrage.

Dans ma p'tite tête de syndicaliste qui voit le mal partout, j'me dis ! « Dans un bulletin de salaire y'a p'tête ben des trucs confidentiels qui ne regarde personne ? Style saisie sur arrêt, par exemple ? ».

Loin de moi de soupçonner une quelconque curiosité malveillante chez nos responsables de service, MAIS QUAND MEME !...

J'me rappelle qu'au siècle dernier, à l'époque du franc, y'avait déjà du déficit public mais les bulletins de paie nous étaient adressés par courrier à la maison. Puis après ils nous ont été remis dans les services sous enveloppes. Aujourd'hui, pftt ! l'enveloppe envolée.

Déjà que dans les services on nous distille les crayons à papier au compte goutte, à ce train là, on va bientôt nous supprimer la fiche de paie. Et pourquoi pas la paie tout court ? Puisqu'on y est. Le déficit public, y ferait, à coup sûr pas un pli, réglé comme un coup de baguette magique, le problème, j'te dis.

La modernisation de la Fonction Publique qu'y te disent ! En ce qui me concerne, je n'ai plus aucun doute là-dessus.

A Après vous avoir présenté dans le premier « *Bistanclaque* » le livre de STEPHANE HESSEL, ancien résistant âgé de 93 ans « *INDIGNEZ VOUS* » 3 € (quelle bouffée de fraîcheur !) dont les ventes ne cessent de grimper, la section vous invite à découvrir un autre livre « *LA GRANDE REGRESSION* ». 18 €

L L'auteur, économiste et professeur à Sciences Po a déjà publié une vingtaine d'ouvrages économiques et nous livre une analyse politique et sociale de la situation actuelle bien éloignée de celle ressassée par les penseurs officiels du néo libéralisme, seuls autorisés à s'exprimer dans les médias.

R Comment comprendre quelle est la réalité sociale et économique et la combattre sans faire l'effort de s'informer à d'autres sources que le canal officiel médiatique.

E En rendant cet ouvrage accessible à tous Jacques GENEREUX restitue l'économie, la philosophie, l'histoire aux citoyens. Le bilan de l'économie de marché en terme d'emploi, de baisse du niveau de vie, d'individualisation des individus est sans concession. Les propositions alternatives pour ouvrir la voie vers la société du progrès humain sont à débattre et à enrichir.

... Un ouvrage salubre à mettre entre toutes les mains ! Bonne lecture à tous !

CALUIRE

Les travaux d'aménagement pour la création des Sip de Lyon 4 et Lyon Nord ont provoqué des nuisances importantes. **Mi février, la section a saisi le Directeur pour que des mesures significatives soient prises en urgence pour que les locaux soient propres et que les agents soient réellement protégés des nuisances** (bruit, poussière, ...). Il a été demandé d'abonder le crédit horaire des agents qui ont été obligés d'écourter leur journée de travail. Les mesures prévues dans le plan de prévention n'ont pas été mises en œuvre correctement ou ont été inefficaces. La Direction a fait décaler des travaux en dehors des heures d'ouverture, a renforcé le nettoyage du site. Une compensation du temps de travail perdu a été accordée.

La création des deux SIP au 1^{er} juillet a été entérinée lors du CTP du 11 avril. Le compte rendu est accessible sur le site de la section.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/069/spip.php?article82>

LE PRINTEMPS EST ARRIVE !

A l'aune des budgets de la fonction publique qui rapetissent, on mesure avec beaucoup d'acuité la pertinence de certaines petites dépenses dans les directions.

A l'Hôtel des Finances par exemple une personne sans-abri dormait sous le préau côté rue Sala, dans un angle, derrière un pilier, ne gênant personne. Sauf celui qui a décidé de placer là plusieurs gros bacs à fleurs rectangulaires dans lesquels se dressent des buissons verts et moches : désormais la place est prise.

Non mais, c'est pas un hôtel ici !

A l'occasion de la journée internationale pour la santé et les conditions de travail du 28 avril pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité

Rassemblement à l'appel de la CGT, CFDT, FSU, Solidaires et UNSA de 11h30 à 14h00 place Guichard.

Lyon, le 21 avril 2011

CGT Finances Publiques Rhône 165 rue Garibaldi 69003 Lyon - ☎04 78 63 32 29 - permanence le jeudi après-midi

<http://www.financespubliques.cgt.fr/069/> - E-m@il : snadgi-cgt.rhone@dgfip.finances.gouv.fr - cgt.069@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat national CGT Finances Publiques - Case 450 ou 451- 263, rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX - <http://www.financespubliques.cgt.fr/>

☎Filière Fiscale : 01.48.18.80.16 – Filière gestion publique : 01.48.18.81.56- E-m@il : snadgi-cgt.bn@dgfip.finances.gouv.fr